**MODELE DE DELIBERATION**

**PORTANT DESIGNATION D’UN COORDONNATEUR DE L’ENQUETE DE RECENSEMENT**

Le ............……... (date), à ...........………............. (heure), en ........………......................................................(lieu) se

sont réunis les membres du Conseil municipal ou communautaire, sous la présidence de

.....................................................................................,

Etaient présents : ........……………………………………………………………….……

Etaient absent(s) excusé(s) : .…………………………………………………………………………..........................

Le secrétariat a été assuré par : .................………………………….......................................................................

Le maire ou le Président rappelle à l’assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal ou communautaire le………………

Sur le rapport du Maire ou Président,

Après en avoir délibéré

***Le Conseil Municipal (ou le Conseil communautaire) à l’unanimité des membres présents***

*Ou à ............ voix pour à .............voix contre à ............. abstention(s)*

**DECIDE**

**De désigner un coordonnateur d'enquête**chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra … € pour chaque séance de formation.

 Fait à..........................................., le …………

Le Maire ou Le Président de

- Transmis au représentant de l’Etat le : …………………………..

- Publié le : ………………………………………………………………